



Le lundi 10 octobre 2022

## Troisième Comité de Pilotage Plan de Paysage

**L'eau et les rêves – Influence de la présence de l'eau sur le paysage et les formes architecturales**

### Excusés :

- Madame BARRET, Présidente de l'association des Amis du Parc
- Madame CHEVALLIER, Présidente du Parc naturel régional, Maire de Vendeuvre-sur-Barse
- Madame HELIOT Couronne, Conseillère Départementale
- Monsieur CAUQUELIN, Architecte en Chef des Bâtiments de France de l'Aube
- Monsieur DOUILLARD, Inspecteur des sites DREAL Grand-Est
- Monsieur JACQUARD, Président de la Commission Aménagement, Maire de Molins-sur-Aube
- Monsieur PATRIS Guillaume, Syndicat DEPART du Scot des Territoires de l'Aube
- Monsieur ROTTNER, Président du Conseil Régional

### Présents :

- Monsieur CHATELAIN, Maire de la commune d'Unienville
- Monsieur DUBUISSON, Maire de la commune de Pel-et-Der
- Monsieur HENRI, Maire de la commune de Mesnil-Saint-Père

### Atelier POLIS :

- Monsieur DROZIERE Martin, Ingénieur paysagiste et urbaniste
- Monsieur LEGER Alexandre, Paysagiste vidéaste

### PNRFO :

- Madame DEBOU, Directrice adjointe
- Madame QUADRADO, Chargée de mission architecture
- Madame PAYER, Directrice
- Monsieur MAZET, Chef du Pôle Aménagement
- Monsieur ROLAND, Chargé de mission paysage



*Pour toute information concernant le Plan de Paysage, consulter le site internet du Parc à l'adresse suivante : <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/plan-de-paysage/>*

*Tous les précédents comptes-rendus, ainsi que les supports de présentation, de CoPil sont disponibles dans le centre de ressource : <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/thematique/paysage/>*

## **Ordre du jour :**

- Rappel des enjeux recensés dans la charte du PNR ;
- Temps d'échange autour de la phase 3 et des modalités de mise en place de l'exposition.
- Présentation des axes stratégiques retenus ;
- Passage en revue de l'ensemble des actions et présentation approfondie des actions déclics ;

*Pour une bonne compréhension du compte-rendu qui suit, se référer au support de présentation de l'équipe, état d'avancement du plan d'action document de restitution (toute occurrence en jaune est en cours d'élaboration), disponible sur [https://www.pnr-foret-orient.fr/wp-content/uploads/2022/10/PNRFO\\_COPIL3-10.10.2022\\_Support-de-presentation\\_compressed.pdf](https://www.pnr-foret-orient.fr/wp-content/uploads/2022/10/PNRFO_COPIL3-10.10.2022_Support-de-presentation_compressed.pdf)*

## **Sommaire :**

- |   |         |
|---|---------|
| • <b>Compte rendu</b>                             | page 3  |
| • <b>Attentes des élus et partenaires du Parc</b> | page 6  |
| • <b>Annexes</b>                                  | page 7  |
| • <b>Rappels</b>                                  | page 10 |



## Compte-Rendu :

### **Rappel des enjeux recensés dans la charte du PNR :**

Le Plan de Paysage est une démarche partagée et participative. Par le prisme de l'eau, thématique transversale sur notre territoire, il s'agit de traiter les enjeux présents sur le Parc.

### **Certaines actions seront donc reprises et insérées dans la future Charte.**

⇒ Encore trop peu d'élus mobilisés sur le sujet (à peine 15% des communes du Parc ont participé à une réunion sur les 3 CoPil du Plan de Paysage, 3 communes représentées au dernier CoPil). Participation et mobilisation des élus indispensables à la réussite de ce programme.

Les actions ciblées ont découlé de l'étude des objectifs de la Charte actuelle du Parc :

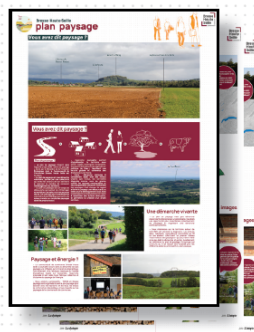
- Habiter, vivre et accueillir durablement sur le territoire
- Préserver les patrimoines et gérer l'espace rural
- Mener une politique de soutien à la restauration du patrimoine
- Valorisation et sensibilisation du territoire
- Valoriser durablement les ressources
- Maîtrise de l'énergie et promotion des énergies renouvelables

...

Rappel des documents de rendu de l'étude :



Le livrable papier



L'exposition

Tableau collaboratif de suivi du projet de paysage

Le livrable papier recensera la liste des actions, leur hiérarchisation, les objectifs de qualité paysagères, les fiches actions (1 A4 illustré) et actions déclics (3 A4 illustrés et détaillés). Se



reporter aux pages 8 à 12 de la présentation. Une exposition à destination du public sera produite et disponible en itinérance sur le Parc. Un tableau de suivi des actions mises en œuvre au fil des années qui arrivent à disposition des élus du Parc (mise en réseau, références...).

### **Temps d'échange autour de la phase 3 et des modalités de mise en place de l'exposition :**

Mi-janvier, à la restitution de l'étude, aura lieu l'inauguration de l'exposition sur les paysages du Parc et sur la présentation de l'étude. **L'ensemble des membres du CoPil, l'ensemble des élus du Parc ainsi que les médias locaux seront conviés à cet évènement.** Cette exposition, richement illustrée, a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre aux paysages du Parc et sera proposé en itinérance sur le territoire.

↳ N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez accueillir cette exposition.

### **Présentation des axes stratégiques retenus :**

Trois axes stratégiques ont été retenus :

- OQP\* n°1 : Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire (voir pages 18 à 22)
- OQP\* n°2 : Habiter et appartenir au Parc naturel régional (voir pages 23 à 27)
- OQP\* n°3 : Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre (voir pages 28 à 32)

*\*OQP : Objectifs de Qualités Paysagères*

Chaque OQP est subdivisée en sous-objectifs cartographiés qui se déclinent en fiches action (Cf annexe).

### **3 types d'actions seront déclinées :**

- Les actions inscrites (mentionnées),
- Les fiches action : actions illustrées par une fiche A4 avec des projets de références, des sources de financements et de partenariat pour les mettre en place,
- Les actions déclic : en supplément de présenter les acteurs et financements possibles, ces actions sont détaillées sur 3 fiches A4 et illustrent un cas précis sur un site pilote du territoire. Ces fiches seront des outils clés en main pour un premier aménagement modèle à réaliser sur le Parc dans le but de le décliner sur les zones identifiées à l'échelle du Parc



les années suivantes. (Exemples tirés de Plan de Paysages déjà réalisés par l'équipe sur d'autres territoires page 34 à 49 de la présentation)

A noter que les actions peuvent avoir des temporalités de mise en place différentes : temps courts (1 à 2 ans) à, temps moyen (2 à 5 ans), temps long (plus de 5 ans).

→ Les élus du Parc sont invités à prendre connaissance du tableau d'actions et à nous proposer des sites pilotes en lien avec les actions identifiées et les enjeux présents sur leurs communes.

### **Passage en revue de l'ensemble des actions et présentation approfondie des actions déclics :**

Une grande partie du CoPil a été dédiée à la présentation aux élus présents du tableau d'actions élaboré par l'équipe du Plan de Paysage et du PNRFO pour validation.

→ Les élus et partenaires du Parc sont invités à prendre connaissance au plus vite du tableau d'action afin de nous faire un retour dessus. Le tableau est disponible en ligne sur le lien suivant :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1QPokkyg5CMps0kasN2SVxRTclutMEBKJj04Ejt ypSYM/edit#gid=1376243605> et également en annexe du CR.

Le Plan de Paysage est avant tout un outil pour aider les élus dans la mise en place de leur politique d'aménagement locale. Il a pour objectif de faire remonter leurs besoins en termes d'aménagement afin que l'ingénierie du Parc puisse les conseiller au mieux.

**Le Plan de Paysage sera le fil conducteur des actions du Parc et de ses partenaires sur la thématique « Paysage » pour les prochaines années, en lien avec l'ensemble des autres chargés de mission thématiques du Parc. Le paysage étant avant tout, une thématique transversale sur de nombreux sujets.**



## Attentes des élus et partenaires du Parc :

⇒ **Prendre connaissance du tableau d'actions (arborescence en annexe à la fin du CR)** (<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1QPokkyg5CMps0kasN2SVxRTclutMEBKJj04EjtypSYM/edit#gid=1376243605>), l'équipe du PNRFO se tient à votre disposition pour toute remarque, ajout ou modification avant le 10 novembre.

⇒ **Proposer des sites pilotes pour les fiches actions déclics suivantes (repérables dans le tableau dans la colonne « actions à développer ») :**

- Maintenir, restaurer et recréer les infrastructures agro-écologiques : les prairies, petites parcelles, mares, tas de bois, murets de pierre sèches, talus/reliefs existants, arbres, haies,
- Préserver le patrimoine végétal (action ciblée sur les vergers)
- Maîtriser l'étalement urbain et l'intégration des nouveaux quartiers d'habitation
- Qualifier les entrées de bourg
- Qualifier les traversées de bourgs par les axes routiers importants de manière à préserver ou restaurer des cœurs de bourgs vivants
- Avoir une gestion innovante de l'eau et des espaces verts dans l'espace public : desimpermeabilisation, gestion différenciée, etc.
- Mettre en valeur les points de vue remarquables
- Améliorer la connexion douce entre certains bourgs en aboutissant à une complémentarité entre les tracés existants et futurs (voie verte, sentiers de découverte et mobilité quotidienne)

Certains sites pilotes ont déjà été proposés par les équipes du PNRFO, **il est possible pour d'autres communes de se porter volontaires.**

### **Contacts**

- Toute interrogation concernant le Plan de Paysage : [plan.paysage@pnrfo.org](mailto:plan.paysage@pnrfo.org)
- Maud Quadrado, chargée de mission architecture et urbanisme : [architecture@pnrfo.org](mailto:architecture@pnrfo.org)
- Antoine Roland, chargé de mission paysage et urbanisme : [paysage@pnrfo.org](mailto:paysage@pnrfo.org)

### **Prochain Comité de Pilotage :**

Vous êtes conviés à participer au dernier CoPil du Plan de Paysage le  
**Mercredi 7 décembre à 18h à la Maison du Parc**  
*Merci de confirmer votre présence par mail à [plan.paysage@pnrfo.org](mailto:plan.paysage@pnrfo.org)*



## Annexe :

Arborescence du tableau du Plan d'actions :

En rouge les **actions déclic**, en orange les **fiches actions**, en vert les **actions mentionnées** :

### 1. OQP 1 : Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire

#### 1.1 Maintenir et développer les surfaces boisées dans le cadre d'un usage durable

- Animer la Charte Forestière de Territoire (CFT) 2021-2023 en soutenant les actions en faveur du maintien du paysage boisé et de la conciliation des usages
- Soutenir l'affouage communale et favoriser l'implantation de chaufferies bois avec un sécurisation de l'approvisionnement local issu de forêts en gestion durable
- Accompagner la création d'une pépinière locale et expérimentale

#### 1.2 Préserver et renforcer les qualités paysagères agricoles du PNR

- **Maintenir, restaurer et recréer les infrastructures agro-écologiques : les prairies, petites parcelles, mares, tas de bois, murets de pierre sèches, talus/reliefs existants, arbres, haies,**
- Favoriser le maintien des chemins agricoles et forestiers (sommères) et leurs typologies
- Protéger les fermes remarquables et accompagner les travaux de restauration
- Assurer la qualité des nouvelles constructions et améliorer l'intégration des bâtiments agricoles existants dans le paysage
- Expérimenter l'Agroforesterie
- Maintenir et suivre l'évolution du vignoble de Champagne (Barrois)

#### 1.3 Investir la transition énergétique tout en respectant les paysages du parc

- Encourager les initiatives citoyennes de développement d'ENR (photovoltaïque...)
- Veiller à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et la production d'ENR
- Créer une commission ouverte de suivi des projets énergétiques
- Veiller au bon développement des unités de méthanisation bien intégrées au territoire : schéma d'alimentation, paysage, agriculture, valorisation des déchets verts, etc
- Développer un scénario de développement d'énergies renouvelables-suivi par une commission ouverte de suivi des projets énergétiques

#### 1.4 Faire rayonner les sites industriels

- Veiller à l'intégration et reconversion des anciens sites industriels (zones industrielles encore active ou non + anciennes carrières / gravières)
- Donner à voir les sites d'extractions, recensement et veiller à la préservation du patrimoine

### 2. OQP 2 : Habiter et appartenir au Parc Naturel Régional

#### 2.1 Préserver et restaurer l'identité du patrimoine bâti et végétal

- Préserver et restaurer le petit patrimoine vernaculaire (calvaires, oratoires, fontaines, lavoirs, cadole/cabote)



- **Préserver le patrimoine végétal (cognassiers, noyers, pêcheurs de vigne, pommiers, pommiers)**
  - Adapter l'architecture au climat dans le respect des qualités paysagères
  - Créer une bourse aux vergers et jardins partagés : initiative citoyenne, concours de vergers, échanges de plants
- 2.2 Retrouver des centre-bourgs vivants tout en maîtrisant leurs évolutions
- Assurer la mise en place de documents d'urbanisme dans les communes (PLU)
  - Investir les franges agricoles et les espaces de transition
  - **Maîtriser l'étalement urbain et l'intégration des nouveaux quartiers d'habitation**
  - **Qualifier les entrées de bourg**
  - **Qualifier les traversées de bourgs par les axes routiers importants de manière à préserver ou restaurer des cœurs de bourgs vivants**
  - **Avoir une gestion innovante de l'eau et des espaces verts dans l'espace public : désimperméabilisation, gestion différenciée, etc.**
  - Renforcer la trame noire au sein des villages (maîtrise de l'énergie, astrotourisme, protection de la biodiversité)
  - Désimperméabiliser et planter les cours d'écoles
- 2.3 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré sur le territoire
- Travailler sur l'intégration paysagère des équipements touristiques (camping, gîtes, camping-car)
  - Aménager des espaces d'accueil du public au niveau des lieux les plus touristiques (logique d'accueil, Parking...)
  - **Mettre en valeur les points de vue remarquables**
- 2.4 Affirmer la place du parc dans le paysage
- Identifier et qualifier les portes routières du PNR
  - Affirmer la charte de publicité et de signalétique du PNR
  - Développer un vocabulaire commun d'aménagement et développer une gamme de mobilier "identifié" PnrFO (revêtements, gabarit de chemin, mobilier, microarchitectures, mobilier des distributeurs...).
  - Créer des partenariats avec les écoles de paysage, d'architecture et de design pour développer des aménagements innovants
  - Développer plus de lieux de ressources Parc dans les lieux public (mairies, écoles...)
3. **OQP 3 : Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre**
- 3.1 Faire de la mobilité un vecteur de découverte du territoire
- Réaliser un schéma directeur des mobilités douces (pédestre, vélo et équestre) / schéma directeur vélo
  - Identifier et aménager les lieux d'inter mobilités sur le territoire
  - **Améliorer la connexion douce entre certains bourgs en aboutissant à une complémentarité entre les tracés existants et futurs (voie verte, sentiers de découverte et mobilité quotidienne).**
  - Requalifier les sentiers de randonnées sur le territoire avec des thématiques principales / Développer une typologie de circuit de randonnée





- Harmoniser et faire vivre la communication des boucles (géocaching, interventions artistiques, land art)
- Organiser des temps artistiques et culturels (évènementiels et ponctuels) pour mettre en valeur les paysages du PNR

### 3.2 Guider et observer le territoire

- Réaliser des cartes touristiques thématiques
- Cartographier et ré(ouvrir) les points de vue permettant des ouvertures sur les paysages du parc
- Créer des abris légers pour randonneurs et touristes

### 3.3 Partager et protéger et le patrimoine naturel

- Continuer la sensibilisation du public à l'évolution des paysages via la mission EEDD du Parc
- Mettre en place une gestion paysagère de la ripisylve (augmentation des strates végétales, luttés contre les plantes invasives, plan de gestion des débris ligneux, diversification des faciès et des conditions lumineuses, vigilance quant à l'implantation des peupleraies : (respect des paysages et du maintien des sols en place...))
- Préserver les zones humides et créer des espaces de nature permettant les fluctuations du capillaire hydrographique
- Multiplier les accès à l'eau et notamment aux rivières en ville et au sein des espaces cultivés
- Renforcer la trame verte et bleue au sein des villages et veiller à la connectivité des espaces naturels

### 3.4 Faire vivre la démarche paysagère au sein du Parc Naturel Régional

- Mettre en place un groupe de suivi du Plan de paysage
- Organiser des visites d'opération



## **Rappels :**

### **Présentation de l'équipe :**

L'Atelier Polis qui va mener l'étude du Plan de Paysage, s'est entouré d'une équipe pluridisciplinaire afin de mener à bien ce projet. Cette équipe est composée de :

- **Atelier Polis** : Agence de paysage et d'urbanisme, composée de quatre paysagistes, référent du groupement ;
- **Dessin d'Espace** : Agence de paysage ayant déjà une connaissance et une expérience du territoire pour avoir réalisé des aménagements au sein de plusieurs communes du PnrFO (Vendeuvre-sur-Barse et Dienville) ;
- **Solagro** : Organisme spécialisé dans les questions d'énergie et d'agronomie ;
- **Confluence** : Bureau d'études conseil spécialisé dans les questions d'hydrologie et de biodiversité ;
- **Copin des Bois** : Ingénieur paysagiste et illustratrice.

### **Qu'est-ce qu'un Plan de Paysage ?**

Un Plan de Paysage est une étude financée par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Elle vise à accompagner le développement d'un territoire dans le respect de son identité et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Cette étude s'appuie en grande partie sur de la concertation des élus, des entrepreneurs mais surtout des habitants. En effet elle a pour but de créer des orientations d'aménagement qui correspondent aux envies et besoins des usagers du territoire.

### **L'approche Plan de Paysage**

La démarche du Plan de Paysage permet de considérer le paysage comme un dénominateur commun, un prisme pour questionner de nombreux sujets et thématiques avec la qualité paysagère comme objectif. Dans ce but, nous avons besoin des acteurs locaux afin de comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et ne pas réaliser un plan d'action hors sol. Le Plan de Paysage a vocation à répondre aux enjeux du territoire.

La démarche sera réalisée en trois phases :

- **Phase 1 : Compréhension des paysages** : En parallèle du volet concertation assuré par le Parc, cette première phase vise à s'imprégner du territoire. Cette découverte se fera à la fois par l'étude des diagnostics réalisés dans le cadre de la révision de la charte du Parc et par une présence sur le territoire lors d'une résidence à vélo qui se déroulera les 27 et 28 juin
- **Phase 2 : Stratégie** : Initiée en parallèle de l'étude des paysages, cette phase vise à définir les objectifs de qualité paysagère du Plan de Paysage.
- **Phase 3 : Plans d'actions** : La rédaction du plan d'actions est la dernière phase de la rédaction du Plan de Paysage et se présentera sous forme de fiches actions précises, proposant des orientations d'actions en réponses aux objectifs de qualité paysagères précisés dans la phase 2.



Le Plan de Paysage vise à créer une culture commune, cherchant ensemble la qualité paysagère du territoire. Il mettra également en exergue les actions pilotes à mener en priorité, en prenant en compte leur importance, ainsi que le temps nécessaire et les moyens à mobiliser pour leur mise en place.

**Temporalité de l'étude :**

Le temps de production nécessaire au bureau d'étude pour ce Plan de Paysage est de huit mois, il se poursuivra jusque mi-janvier, suivi de deux mois destinés à la validation. Il est important de noter que le Plan de Paysage ne s'arrête pas à cette échéance. Il faut par la suite continuer à le faire vivre par la réalisation des actions prévues (aménagement, gestion, animation), mais aussi par la désignation d'un ou deux « référents Plan de Paysage » au sein des communautés de communes ou autre organisme volontaire (communes ...), interlocuteurs privilégiés qui assurent le suivi du Plan de Paysage.